

Madame le Doyen Marie-Emma BOURSIER

À

Mesdames et Messieurs les étudiants

Guyancourt le 4 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Chers étudiants,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté signé par le président de l'Université, relatif aux modalités exceptionnelles de contrôle des connaissances, applicable pour la seconde session d'examen des semestres impairs. Je vous remercie d'en prendre connaissance avec précision.

Je vous prie de trouver également ci-joint les modalités exceptionnelles de contrôle des connaissances à destination des formations de Masters labellisées Paris-Saclay pour les masters 1 Droit des affaires, Droit public, Propriété intellectuelle et numérique. Les MCC exceptionnelles de la formation de Master 1 Science politique seront communiquées ultérieurement.

Les épreuves se dérouleront à compter du jeudi 18 juin 2020.

Ce mail et la réception du calendrier des épreuves valent convocation.

Ces informations seront affichées sur le site Internet de la Faculté.

Je vous souhaite de bonnes révisions et bon courage.

Bien cordialement.

Marie-Emma BOURSIER
Doyen de la Faculté de droit et science
politique de l'Université de Versailles-Saint-
Quentin-en-Yvelines
Université Paris-Saclay

 